

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq et le quinze décembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique à dix-neuf heures quinze sous la Présidence de Monsieur Roland DESCHAMPS, Maire.

**Présents :** Roland DESCHAMPS, Emmanuel MASSE (pouvoir de Romain Cherblanc), Christine CONJAT, Isabelle ROUX, Séverine MICHAÏLLE (pouvoir de Céline Berger), Karine MICHAUD, Valérie PONCET, Maurice BERRARD, Marcel LAMOTTE

**Absents excusés :** Céline BERGER (pouvoir à Séverine MICHAÏLLE), Romain CHERBLANC (pouvoir à Emmanuel MASSE).

**Absents :** Mireille CHARMONT-MUNET, Evelyne MENU, Pierre-Yves VAROUX, Frédéric FLAUJAT

**Secrétaire de séance :** Marcel LAMOTTE

**N°2025-51**

**Objet :** Fixation durée amortissement des immobilisations incorporelles M 57

Monsieur Emmanuel MASSE, adjoint aux finances, expose au Conseil Municipal que les communes ont l'obligation d'amortir les immobilisations incorporelles.

Il est proposé les comptes et le barème des durées d'amortissement ci-après selon la méthode de l'amortissement linéaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

Imputation	Immobilisations M57	Durée d'amortissement
Immobilisations incorporelles		
202	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	10 ans
2031	Frais d'études	1 an
2041581	Biens immobilier, matériel et études	15 ans
2041582	Bâtiments et installation	20 ans

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :
  - VALIDE cette proposition.
  - DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

- Membres présents : 9  
- Nombre suffrages exprimés : 11  
- Pour : 11  
- Contre : 0  
- Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire après sa transmission en Sous-Préfecture de Belley le et sa publication à cette même date.

Le Maire  
Roland DESCHAMPS



Pour copie conforme

Le Maire  
Roland DESCHAMPS

